

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR et la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie. (Dossier R-4244-2023)

Objet de la demande

Énergir s.e.c. (**Énergir**) a déposé, le 29 novembre 2023, une demande d'autorisation auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR ainsi que la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie (le **Projet**). Plus précisément, le Projet est séparé en trois composantes :

- Le raccordement de l'usine de WM Québec inc (WM) au réseau existant de Trans Québec & Maritimes (TQM) afin de permettre l'injection de GSR;
- Le raccordement de l'usine de WM au réseau de distribution d'Énergir pour sa consommation en gaz naturel;
- Le nettoyage d'une conduite existante dont une portion sera abandonnée et l'abandon des actifs liés au biogaz (un poste de compression et un poste de mesurage).

Énergir demande à la Régie l'autorisation de réaliser le Projet dont le coût est évalué à 41,7 M\$.

Énergir demande également à la Régie l'autorisation d'établir trois comptes de frais reportés dans lesquels seront comptabilisés les coûts liés aux trois composantes du Projet.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du **Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie** (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie modifie son mode procédural en lien avec cette demande et tiendra une audience publique le 14 mars 2024 à 9 h. La Régie joint à cet avis une lettre procédurale précisant, notamment, les sujets qui seront traités lors de cette audience.

La Régie reconnaît d'office comme intervenants les personnes reconnues dans le cadre du dossier tarifaire en cours (R-4213-2022) et qui auront informé la Régie, **au plus tard le 1^{er} mars 2024 à 12 h**, de leur intérêt et de leur volonté de participer à l'audience publique du 14 mars 2024.

La Régie modifie par ailleurs la date de dépôt des commentaires des personnes intéressées au 14 mars 2024 à 12 h. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 21 mars 2024 à 12 h**.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regieenergie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

